



AGENCE TOURDIAT GESTION
A l'attention de M. Damien CASTERAS
33, rue de Sauve
30 900 NÎMES

Nîmes, le 19 septembre 2022

PROPOSITION D'HONORAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE

Maitre d'Ouvrage :	<u>Copropriété Résidence Le VALVERT 160, rue de la Condamine à Vauvert</u>
Syndic de copropriété :	Agence TOURDIAT, représentée par M. Casteras
Nature des travaux :	Études pour travaux de réfection des façades, chéneaux et aménagements de protections solaires
Nature de la mission :	Mission Étude, avant travaux avec demande administrative, réalisation du dossier de consultation des entreprises (rédaction, consultation et analyse), puis suivi de travaux
Durée estimée des études :	environ 7 à 8 semaines, compris relevé des désordres, analyse et rédaction du cahier des charges
Durée estimée du chantier :	environ 3 à 4 mois suivant solutions techniques, météo, et après obtention des autorisations.

Cadre de l'intervention :

La présente proposition est réalisée à la demande de l'Agence Tourdiat Immobilier, syndic de la copropriété Le Valvert, rue de la Condamine à Vauvert.

Le présent devis porte sur la mission d'Études nécessaires pour la réfection des façades, la réfection de l'étanchéité des chéneaux, avec en complément le chiffrage de l'amélioration thermique du bâtiment, à savoir :

- Isolation thermique par l'extérieur (ITE)
- Casquette de protection solaire sur châssis fixes et fenêtres
- Stores sur fenêtres ouvrantes
- Film solaire sur châssis fixes de la cage d'escalier
- Pergola sur entrée
- Habillage vertical extérieur pour réseaux de clim

Une proposition pour la réalisation du suivi de chantier est également faite.

Contenu de la mission Études :

- Visite sur site, réalisation d'un relevé photographique
- Collecte des plans existants, s'il n'existe pas de plans, le relevé de certaines zones pourra être nécessaire pour déterminer les surfaces à traiter.
- Analyse et préconisation des travaux nécessaires à réaliser
- Réalisation d'un estimatif du coût des travaux de ravalement avec option de l'amélioration thermique, notre offre de prix tient compte de la multiplication des systèmes à étudier et les métrés importants à réaliser.
- Réunions de présentation comprises, remise des dossiers en format informatique (PDF) et papier

- Si validation des études, réalisation du dossier administratif de demande d'autorisation de travaux : Déclaration Préalable.

- Après obtention des autorisations et validation du projet et du budget par les copropriétaires :
 - Réalisation d'un dossier de consultation des entreprises (pièces écrites CCAP et CCTP)
 - Réalisation d'un DPGF (décomposition de prix global et forfaitaire) pour que les entreprises puissent répondre dans un canevas précis
 - Consultation des entreprises
 - Analyse et synthèse des devis et rédaction des contrats de travaux
 - Assistance à la passation des marchés

Contenu de la mission de suivi de la phase Travaux :

- Mise en place d'un planning de travaux
- Réunions préparatoires au démarrage du chantier
- Réunions de chantier (1 par semaine à minima)
- Établissement et diffusion des PV de chantier, à l'issue de chaque réunion
- Vérification des décomptes mensuels des entreprises et établissement des propositions de paiement
- Assistance au maître d'ouvrage pour réceptionner les ouvrages, établissement et diffusion des PV de réception
- Éventuellement, assistance pour la levée des réserves, établissement et diffusion des PV de levée des réserves
- Remise des dossiers en format informatique (PDF) et papier

Proposition d'honoraires :

- Phase Études ABH 3 100,00 € HT
- Phase Suivi des Travaux 6 % du montant HT des travaux, avec un minimum de 5 000 € HT

- TVA en sus, au taux en vigueur au moment des travaux. Le taux de TVA de 10 % devrait être applicable puisque locaux d'habitation.

Afin de respecter le cadre législatif et suivant l'ampleur des travaux et la coexistence et le nombre des entreprises sur site, une mission de contrôle pourra être nécessaire, ainsi qu'une mission CSPPS (coordinateur pour la sécurité du chantier), non compris dans cette proposition.

Conditions de la proposition :

- Conformément à la législation en vigueur, il est rappelé que pour chaque nouveau projet de construction il est impératif de réaliser une étude de sol, une étude structurelle de l'existant et du projet, ainsi qu'une étude thermique (RT2012). Et il est également rappelé l'obligation légale du maître d'ouvrage de souscrire une assurance dommage-ouvrage pour son chantier, avant le démarrage de celui-ci. Tous les documents attestant de ces obligations devront nous être remis.
- BEE Ingénierie est assurée auprès du GAN, N° de police : 3GANA-5000933-A
- Après versement d'un acompte de 30 % à la signature du contrat, paiements à chaque fin de phase.
- Cette présente proposition ne comprend pas les études complémentaires à la charge de bureaux d'études compétents, structure, fluides, géotechnique, thermique... Ni les missions de contrôle et de sécurité, le choix et la nomination des bureaux d'études compétents étant à la charge du maître d'ouvrage.
- La réalisation des dossiers par BEE INGENIERIE ne peut garantir l'obtention des autorisations administratives.
- Proposition à retourner, datée, signée, tamponnée et avec la mention « Bon pour accord ». L'acceptation de cette proposition mettra en place un contrat de maîtrise d'œuvre.
- L'acceptation de la présente proposition engage la maîtrise d'ouvrage au règlement des honoraires facturés en fonction des missions réalisées.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Raphaël BRAYER



Fait à :

Le :

SARL TOURDIAT GESTION



Faire précéder de la mention « Bon pour accord »